

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**9 – Fiscalité - vote des
taux 2026 – Annexe n°5**

Présents : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER, Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE, M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN, Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE, Mme MARCHAL, M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers
Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30

Absents : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme VITANOSTRA :

Secrétaire : M CUSSENE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :
29/04/2026

Date de publication
ou notification :

9. Fiscalité - vote des taux 2026 – Annexe n°5

Accusé de réception en préfecture
060-216001560-20260427-20262704_9-DE
Reçu le 30/04/2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2025, est de nouveau voté à compter de 2026. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal à 27 voix pour et 3 contre :

DÉCIDE :

- ▶ **DE MAINTENIR** les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : **57.98 %**
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : **82.72 %**
 - taxe d'habitation : **18.32 %**

- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ainsi que son Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ces taux.
- ▶ **DE NOTIFIER** cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

